



DATE DE PUBLICATION : 8 mars 2023

Le directeur régional en Nouvelle-Aquitaine

[Délégation de signature donnée par le directeur régional en Nouvelle-Aquitaine à la directrice départementale en Charente](#)

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. Denis LAURETOU, directeur régional en Nouvelle-Aquitaine le 1er mars 2023.

Délégation permanente est donnée à Mme Nathalie BASTIANI, directrice départementale en Charente et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Peggy LAUNAY, adjointe à la directrice départementale en Charente, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale d'Angoulême et des établissements secondaires et bureaux d'accueil et d'information qui peuvent lui être rattachés. Mme Nathalie BASTIANI reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale d'Angoulême, à l'exception des groupes relevant de la délégation de la succursale régionale.

Mme Nathalie BASTIANI peut subdéléguer sa signature aux assistants de la succursale d'Angoulême placés sous son autorité dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Bordeaux,
Le 1^{er} mars 2023

Denis LAURETOU